
SENIORS

Les malmenés de l'emploi

Pour inciter les plus âgés à travailler jusqu'à 64 ans, le gouvernement veut réduire leur durée d'indemnisation au chômage. Mais pas facile de trouver un poste pour les plus de 55 ans...

Par **AGATHE RANC** et **EMMANUELLE SOUFFI**
Photos **CLAIRE GABY** et **THÉOPHILE TROSSAT**

La misère serait moins pénible au soleil », voulait croire Aznavour. Face à la Méditerranée, alors qu'elle se refait le film de la décennie écoulée, Laurence Bricteux frôle la métaphore musicale. Ancienne directrice générale de NRJ chargée du numérique, elle a posé ses valises à Marseille lorsqu'elle a perdu son poste, en 2013. Ses réponses à des offres d'emploi tombent alors dans le vide, son réseau professionnel est amorphe, son téléphone ne sonne plus : autant quitter Paris pour un ailleurs moins cher et moins gris. « Je n'avais jamais cherché de travail, c'était mon premier trou d'air, se remémore cette ex-cadre de 56 ans. Mes interlocuteurs ont commencé à me faire comprendre que retrouver un poste dans le numérique serait compliqué vu mon âge, et que je serais davantage employable avec dix ans de moins... » Voilà pour la date

de péremption. Laurence, mère célibataire, s'attelle alors à « bricoler pour faire rentrer des sous ». Celle qui a gagné ses galons chez Apple et Monster, un site de recherche d'emploi, se lance dans l'apprentissage du code, l'enseignement du marketing digital et se fait coach en entrepreneuriat, enchaînant les petits contrats. « On m'a proposé des missions à 500 euros par mois en capitalisant sur mon CV sans me payer à ma juste valeur », soupire-t-elle. Elle mettra plus de quatre ans à décrocher un CDI au sein de l'école Simplon.

“L'ÂGE, UN FREIN MAJEUR”

Des Laurence en quête du rebond professionnel à 55 ans passés, la France en compte des centaines de milliers. Plus de 1,5 million des inscrits à Pôle Emploi (devenu France Travail en début d'année) avaient plus de 50 ans en novembre



◀ *Laurence Bricteux,
ex-DG adjointe de NRJ,
sans emploi fixe, enchaîne
les missions en intérim.*

dernier. Ils ont été poussés vers la sortie par des entreprises soucieuses d'alléger toujours plus leur masse salariale, avant d'être jugés à la va-vite « *trop expérimentés* », « *trop chers* » ou « *pas assez dynamiques* » par les recruteurs. « *L'âge reste un frein majeur du retour à l'emploi* », a acté l'organisme dans une étude dédiée, en 2022. A tel point que ces seniors – un langage statistique qui hérisse certains des concernés – représentent plus du tiers des chômeurs de longue durée, c'est-à-dire sans activité depuis plus d'un an.

Qu'importe, pour le gouvernement qui rêve de son « plein-emploi », avec un taux de chômage à 5 % à l'horizon 2027. Aussi, après avoir diminué d'un quart la durée d'indemnisation de tous les chômeurs en février dernier, l'exécutif entend rogner spécifiquement celle des seniors. Avec l'ambition de doper leur taux d'emploi, inférieur à la moyenne européenne (55,9 % contre 62,4 %), notamment pour assurer l'équilibre financier des caisses de retraite.

**“VOUS FAITES PEUR,
VOUS ALLEZ ÊTRE
PLUS CAPÉE QU'UNE
PARTIE DU COMITÉ
DE DIRECTION,
COÛTER UN BRAS...”**

—
LAURENCE BRICTEUX

Car aujourd'hui un futur retraité sur deux est inactif au moment de liquider ses droits. La faute, selon l'exécutif, à un système d'assurance chômage trop généreux avec les plus anciens et qui n'incite pas à travailler plus longtemps... Dans le détail : les chômeurs sont indemnisés dix-huit mois jusqu'à 52 ans, puis vingt-deux mois et demi de 53 à 54 ans, puis vingt-sept mois à partir de 55 ans. Olivier Dussopt, le ministre du Travail sortant, suggérait de décaler de deux ans ces seuils – comme l'âge de départ en retraite. Bruno Le Maire, le très libéral ministre confirmé à l'Economie, prône, lui, un alignement de tous les chômeurs sur le même curseur – le moins favorable, de dix-huit mois. Ce sera à Catherine Vautrin, nouvelle ministre du Travail, de trancher, sur la base des propositions formulées par les partenaires sociaux, d'ici à la conclusion attendue le 26 mars. ➤➤

➔ Le consensus va être délicat à trouver tant les syndicats restent hostiles à toute nouvelle coupe. « *Les seniors ne sont pas responsables de leur situation, et réduire leur durée d'indemnisation ne va pas améliorer leur maintien ou leur accès à l'emploi*, balaye Olivier Guivarch, secrétaire national de la CFDT chargé du dossier. *C'est de l'idéologie.* »

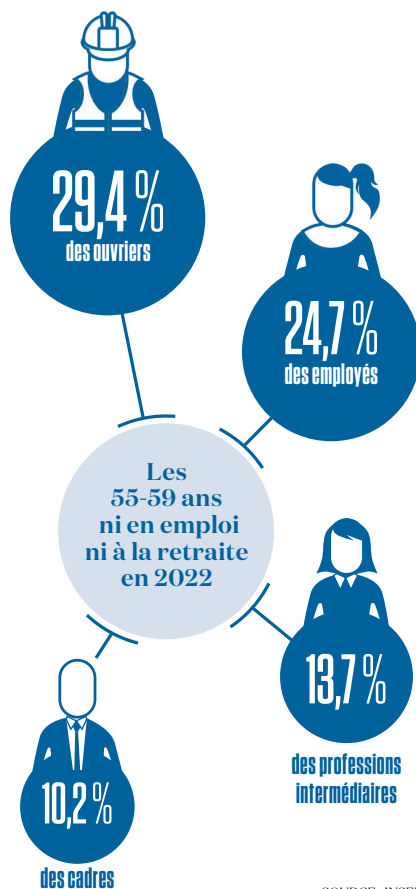
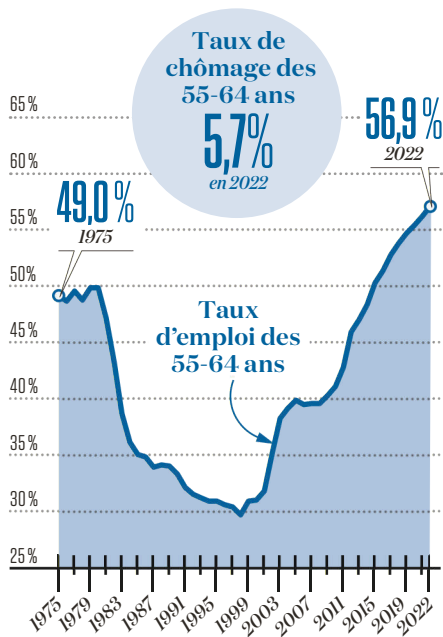
“CHANGER DE REGARD”

Une réunion de négociations se déroulera le 31 janvier. Faute d'accord sur le sujet, le gouvernement reprendra la main. Et la potion risque d'être nettement plus amère. « *C'est monstrueux de changer les règles du jeu. La dégressivité de l'allocation fait déjà mal* », pointe Laurence. Nathalie (1), 53 ans dont quatorze passés à gérer la communication d'un établissement public, partage cet avis : « *Comme si on se complaisait à ne pas travailler ! La rue, je l'ai traversée cent fois, j'ai marché des kilomètres et je n'ai toujours rien trouvé* », raconte-t-elle faisant allusion aux propos du président de la République qui estimait, en septembre 2018, qu'il suffisait de chercher pour trouver un travail.

Après une rupture conventionnelle en 2021, Nathalie pensait rebondir vite. Mais deux ans plus tard, malgré des centaines de CV envoyés, la mère célibataire cherche toujours un point de chute. Ses droits au chômage épuisés, le RSA a pris le relais. Et l'ancienne cadre ne se sent pas prête à se lancer dans l'entrepreneuriat, une reconversion souvent conseillée à ceux qui peinent à retrouver un emploi alors qu'elle est loin d'être facile.

Pour survivre, Nathalie a déposé des candidatures pour des postes d'hôtesse de caisse. « *Les cadres qui se retrouvent au chômage peinent souvent à faire le deuil de leur précédent emploi ou de leur position sociale. Ils peuvent mettre plus de temps à revoir à la baisse leurs critères de recrutement, ce qui rallonge la durée de leur chômage. Or plus le trou est long dans le CV, plus c'est suspect aux yeux des recruteurs... C'est un cercle vicieux*, analyse Nathalie Hanet, présidente de l'association Solidarités nouvelles face au Chômage (SNC), qui vient en aide à des demandeurs d'emploi dont près de 40 % ont plus de 50 ans. *Avant de réduire la durée d'indemnisation des seniors au chômage, commençons par prendre des mesures pour favoriser leur embauche et leur maintien dans l'emploi. Ils ne restent pas au chômage pour profiter de leur indemnité, mais parce qu'ils ne retrouvent pas de travail !* »

LES SENIORS DANS LE MONDE DU TRAVAIL



SOURCE : INSEE

A l'automne 2023, une campagne de communication de l'Association pour l'Emploi des Cadres (Apec) appelait les recruteurs à « *changer de regard sur les seniors* ». Car malgré leurs promesses d'ouverture et de diversité, ils restent recroquevillés sur leurs préjugés, constatent les demandeurs d'emploi. « *Je ne trouve que des missions courtes, des CDD. A ce stade, je pense que mon âge joue* », déplore Bernadette, 64 ans, à trois ans de la retraite, en recherche d'un poste fixe depuis 2020 et aidée par l'association SNC. Elle a même été surprise d'être récemment rappelée par une agence d'interim pour devenir conseillère commerciale... « *A côté de moi, il y avait pourtant des candidates de 25, 30 ans !* »

Laurence, la Marseillaise, a aussi fait les frais de cette discrimination liée à l'âge – redoutée par 41 % des salariés du privé, selon un récent baromètre du Medef : « *Un recruteur m'a glissé que le patron leur avait demandé de ne pas prendre de gens au-dessus de 50 ans. 55 ans, c'était la limite dans laquelle ils n'allaient pas s'aventurer.* » La douche froide. « *Il faut être comment pour être recrutée après 55 ans ?* » enrage-t-elle. Née en 1967, elle fait partie des premières générations à être touchées par le passage à 64 ans comme âge de départ en retraite. Une pression supplémentaire, quand on sait que plus on avance en âge, plus il est difficile de décrocher un emploi fixe.

“J'AI TOUT PERDU”

Pour maximiser leurs chances, certains choisissent de masquer leur date de naissance sur leur CV, mais la longueur du document finit bien souvent par les trahir. « *Avec le nombre de postes occupés, l'ancienneté, il est facile, même pour une machine, de déduire l'âge d'un candidat* », explique Gabriel (1), 54 ans, qui évoque une « *discrimination algorithmique* ». Ancien *asset manager* dans une banque et collaborateur parlementaire, il est désormais agent d'entretien dans un Ehpad, en CDD. « *Quelque part, je me nettoie moi-même... J'ai tout perdu alors que j'étais pourtant hyperflexible* », se désole-t-il. Pour coller aux exigences, Gabriel maquille ses CV : en tout, 36 versions adaptées aux postes convoités. « *On est obligés d'effacer une partie de ce que l'on a fait et de ce que l'on est...* »

Comment agir contre les discriminations liées à l'âge ? En les évaluant, d'abord, selon le député Renaissance Marc Ferracci, très proche d'Emmanuel Macron, dont la proposition de loi pour lancer un *testing* d'ampleur sur ce sujet dans les entreprises



« Gabriel, 54 ans, ancien manager dans la banque, est agent d'entretien dans un Ehpad.

la France. Si Laurence a pu sortir la tête de l'eau entre 2017 et 2022 grâce à un CDI au sein de l'établissement Simplon, elle est de nouveau sans emploi fixe. « J'ai peur de me retrouver à la rue si jamais mon

propriétaire vend son appartement », s'inquiète celle qui multiplie les missions en intérim et en free lance. Au chômage, le moindre pépin peut en effet faire basculer un fragile équilibre financier. Ce sont les dents qu'on ne soigne plus ou la voiture qu'on vend faute de pouvoir la faire réparer. « On se cantonne à Vinted pour le shopping, on se débrouille », poursuit-elle.

Nathalie, elle, vit avec 20 euros par jour. Son chèque de départ a fondu comme neige au soleil. Avec 900 euros de frais fixes par mois et son seul RSA pour y faire face, la quinquagénaire a supprimé sa mutuelle, son abonnement internet et toutes les dépenses plaisir. « J'éprouve un profond sentiment de déclassement, je n'ai plus de vie sociale faute de moyens ni d'envie de répondre à cette cruelle question : "Et toi, tu travailles où ?" » Ce mois-ci, ses amis lui organisent « un dîner de l'entraide ». Au menu : qui peut faire quoi pour Nathalie ? Mais, elle assène : « Je ne suis pas vieille, je suis toujours dans le "game" ! » ■

(1) Le prénom a été modifié.

a été adoptée à l'Assemblée fin décembre. En 2021, celui réalisé par la Dares, le département des statistiques du ministère du Travail, montrait qu'un candidat ayant entre 48 et 55 ans a deux fois moins de chances d'être rappelé qu'un plus jeune. La formation est un second levier, car les salariés seniors sont moins souvent formés que leurs collègues plus jeunes. Or, « il faudrait permettre à chacun d'actualiser ses compétences pour s'orienter vers les métiers de demain ou moins pénibles », estime Nathalie Hanet. Et encore, leur expérience – trop riche ou pas assez – joue contre eux.

La preuve avec Nathalie qui aimerait évoluer dans le secteur social. « On me renvoie à mon manque de réseau alors que je connais le métier », s'agace-t-elle. « Surdimensionnée », voilà ce qu'entend régulièrement Laurence, qui a décroché un certificat d'administrateur de société à Sciences-Po. « En gros, vous faites peur, vous allez être plus capée qu'une partie du comité de direction, coûter un bras, emmerder très vite tout le monde... »

Jadis confortable, le quotidien de ces seniors précaires vire parfois au mode survie lorsque la recherche s'éternise. Après avoir tenté sa chance en Allemagne, Gabriel est rentré sans un sou en poche en France. Sa voiture a été son seul toit durant huit mois, avant qu'il ne se décide à pousser la porte d'un hôtel social. Il a finalement quitté la région parisienne et trouvé un logement dans un HLM de l'ouest de

LES "PRÉRETRAITES UNEDIC" DANS LE VISEUR

C'est un dispositif dont les grandes entreprises usent volontiers et auquel l'exécutif entend mettre un terme. A partir de 62 ans, les demandeurs d'emploi qui ont encore des droits au chômage peuvent continuer à être indemnisés jusqu'à leur départ en retraite à taux plein, soit 67 ans au plus tard. Ils acquièrent ainsi des trimestres en plus puisque le chômage permet d'en valider, tout en touchant leur allocation, même si, à un moment donné, leurs droits sont épuisés. Cette protection peut donc durer jusqu'à cinq ans. Si on y ajoute les vingt-sept mois

de couverture avant 62 ans, ces « préretraites Unedic » comme leurs détracteurs les surnomment, peuvent s'étaler sur plus de sept ans. Beaucoup trop long pour le gouvernement qui cherche à doper le taux d'emploi des seniors. En 2022, 20 600 personnes en ont bénéficié pour un montant total de 400 millions d'euros, selon l'Unedic. Destiné à éviter de précariser les plus âgés, le système aurait été dévoyé par des salariés usés et des entreprises désireuses de s'en séparer en contrepartie d'un confortable chèque de départ. « L'existence de cette

passerelle concourt à créer ce réflexe des syndicats et des employeurs à faire partir les seniors alors qu'il faut les maintenir en emploi, épingle Antoine Foucher, président de Quintet Conseil, ancien directeur de cabinet de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Créer un nouveau droit à temps partiel serait plus judicieux. » Charge aux partenaires sociaux de se saisir de cette épineuse question dans le cadre de leur négociation sur « un nouveau pacte de la vie au travail » qui s'étalera jusqu'à fin mars.

EMMANUELLE SOUFFI